



Photos: Sol et Cité

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientations générales

1 - REDONNER LEUR LEGITIMITE AUX MILIEUX NATUREL ET AGRICOLE

1.1 - Instituer des continuités écologiques valorisant le milieu naturel

1.2 - Soutenir l'activité agricole en préservant son territoire

2 - CONCEVOIR LE VILLAGE DE SARAMON COMME CADRE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

2.1 - Permettre un développement compatible avec le caractère rural de la commune

2.2 - Poursuivre le développement urbain exclusivement sur le village et stopper sa diffusion sur le territoire agricole

2.3 - Favoriser une cohérence du développement urbain en continuité du village

2.4 - Améliorer le fonctionnement et le cadre de vie du village

3 - RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

3.1 - Maintenir un potentiel de développement économique adapté

3.2 - Conforter l'activité touristique en liant plus efficacement le lac et le village

4 - CARTE DE SYNTHESE

1 - REDONNER LEUR LEGITIMITE AUX MILIEUX NATUREL ET AGRICOLE



1.1 - Instituer des continuités écologiques valorisant le milieu naturel

➤ *Préserver les Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique des coteaux de la Lauze et le cours de la Gimone :*

Ces secteurs identifiés par l'Etat comprennent une biodiversité remarquable avec des espèces caractéristiques et/ou rares. De ce fait, elles sont protégées et intégrées à la zone naturelle de la commune.

➤ *Conforter les masses boisées existantes:*

Le territoire possède de nombreuses masses boisées éparses, qui sont incluses parmi les secteurs naturels de la commune.

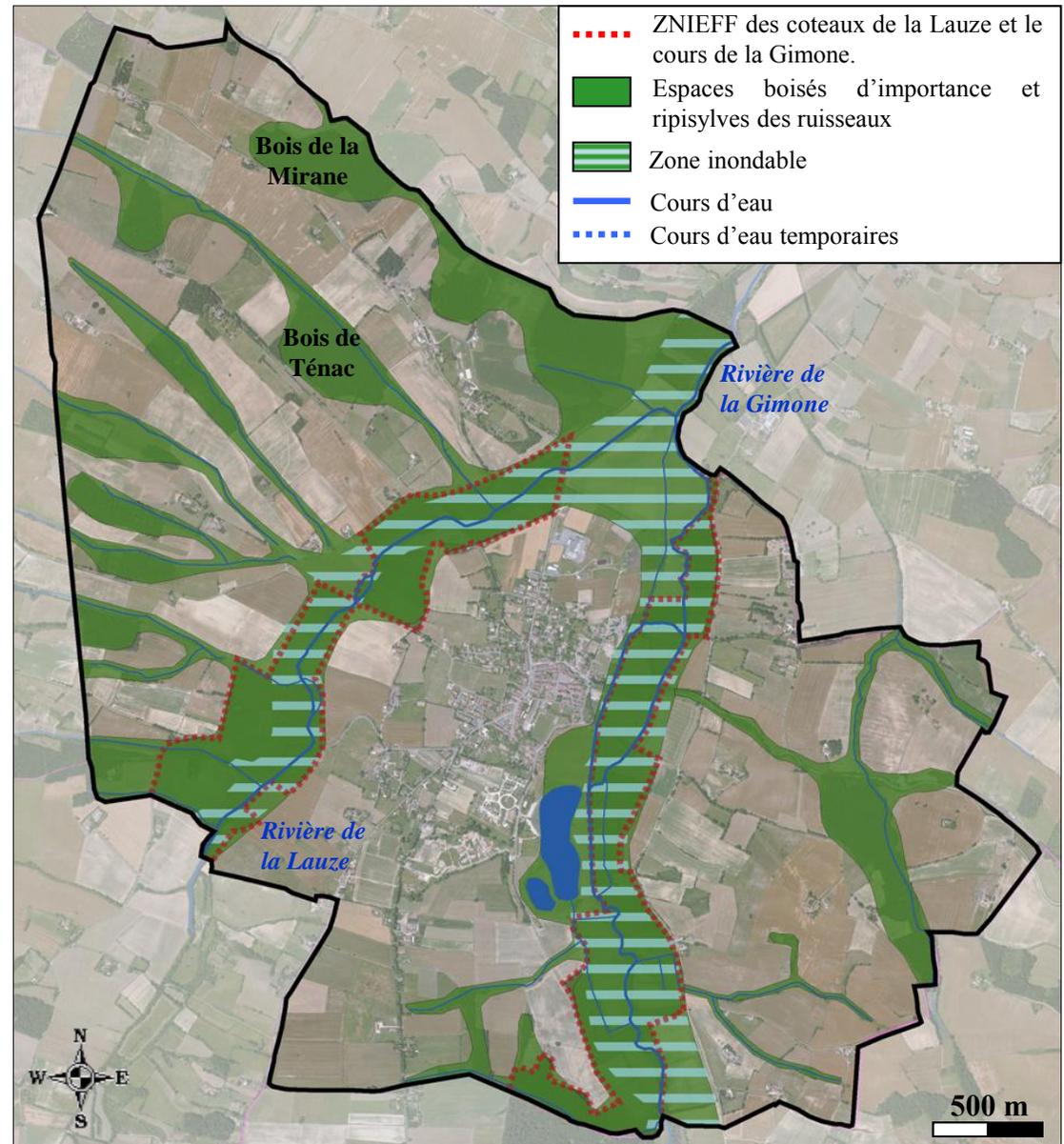
➤ *Intégrer les ripisylves des cours d'eau à la zone Naturelle:*

L'objectif est de protéger les cours d'eau principaux et leurs abords pour en garantir l'accès, l'entretien et limiter les risques d'embâcle. Il s'agit également de les conforter en favorisant la végétalisation le long des rivières et des ruisseaux.

➤ *Créer des continuités écologiques :*

Les caractéristiques du territoire permettent de mettre en place une continuité des milieux naturels (boisements, ripisylves...) et d'identifier une zone naturelle cohérente et d'un seul tenant.

* La *ripisylve* (étymologiquement la « forêt de la rive ») est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.



Carte source: geoportail, réalisation: Sol et Cité

1.2 - Soutenir l'activité agricole en préservant son territoire

La collectivité souhaite pérenniser l'activité agricole qui constitue un élément essentiel du territoire de la commune (l'inventaire agricole communal recense une dizaine d'exploitations).

➤ Protéger les secteurs agricoles du mitage.

Garantir aux exploitations des possibilités de mutation et de développement en interdisant les extensions urbaines sur le territoire agricole identifié.

➤ Prise en compte de l'activité agricole située dans la zone inondable de la Gimone et de la Lauze

Cette partie du territoire communal comprend de très bonnes terres agricoles. Elle est protégée de fait par la zone inondable et ne sera donc pas impactée par l'urbanisation. Le classement en zone Naturelle est lié à la présence de la ZNIEFF mais est totalement compatible avec le maintien de l'activité agricole.

➤ Définir des espaces de transition entre les secteurs d'habitat et le territoire agricole.

Les secteurs qui seront destinés à accueillir l'urbanisation future de la commune seront des secteurs proches de l'urbanisation existante, avec des limites entre le territoire agricole et l'urbanisation, qui ne remettront pas en cause l'existence des exploitations.

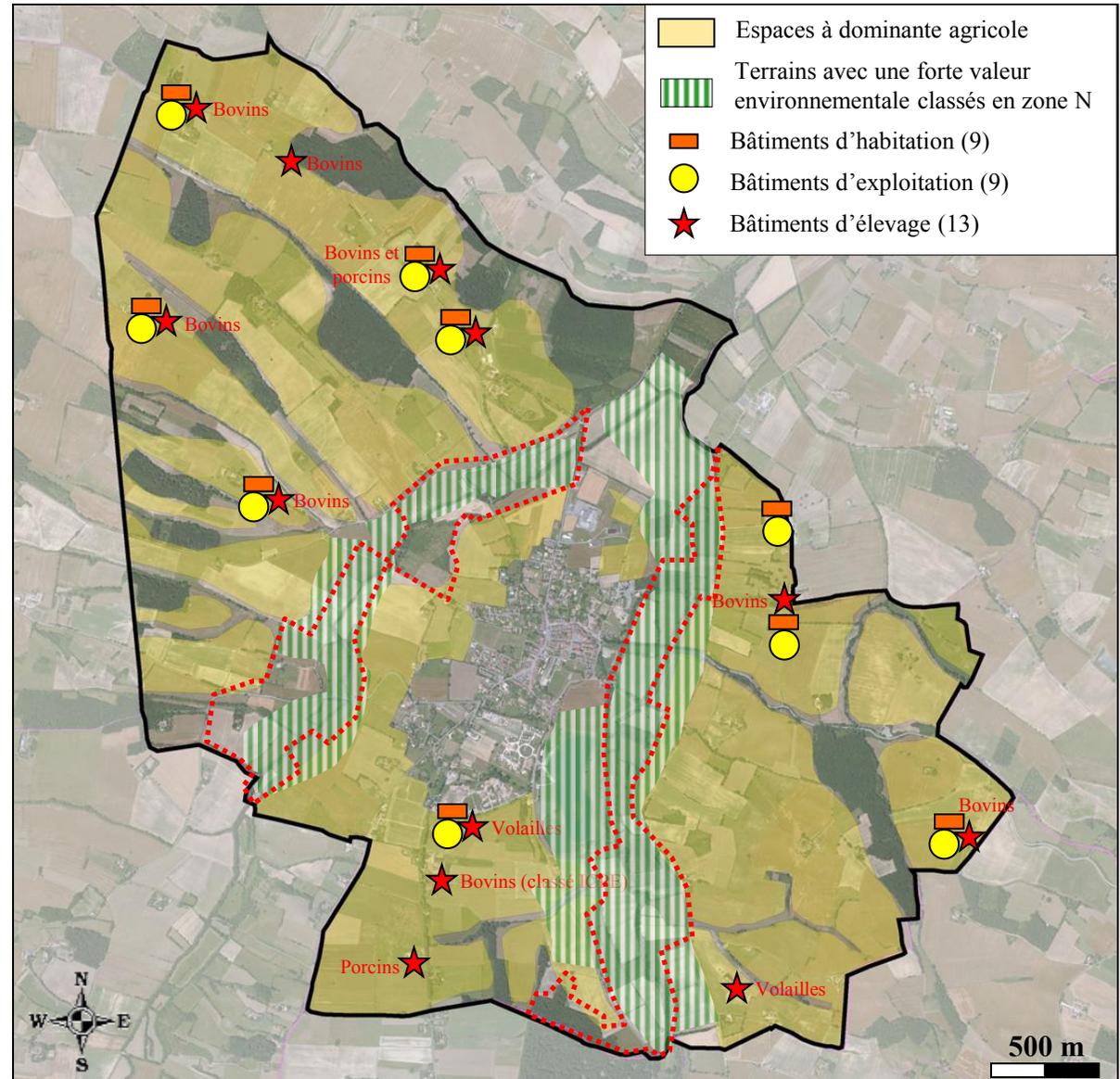


Image de fond: géoportail - RGP 2009, réalisation: Sol et Cité

2 - CONCEVOIR LE VILLAGE DE SARAMON



COMME CADRE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

2.1 - Permettre un développement compatible avec le caractère rural de la commune

➤ *Maintenir un rythme de développement cohérent :*

La commune s'est développée depuis 1999 au rythme de 18 personnes supplémentaires par an. Ainsi, Saramon est passée de **673 habitants en 1999**, à **872 habitants en 2010** soit une augmentation de près de 30% en 11 ans.

=> **Il est décidé de soutenir ce rythme de croissance pour continuer à développer le village tout en conservant son caractère de « territoire rural ».**

Ainsi l'évolution démographique soutenue va être de **15 habitants supplémentaires par an en moyenne** pour atteindre un **objectif de 1100 habitants à l'horizon 2025**, ce qui correspond à la durée de vie d'un document de programmation comme le Plan Local d'Urbanisme.

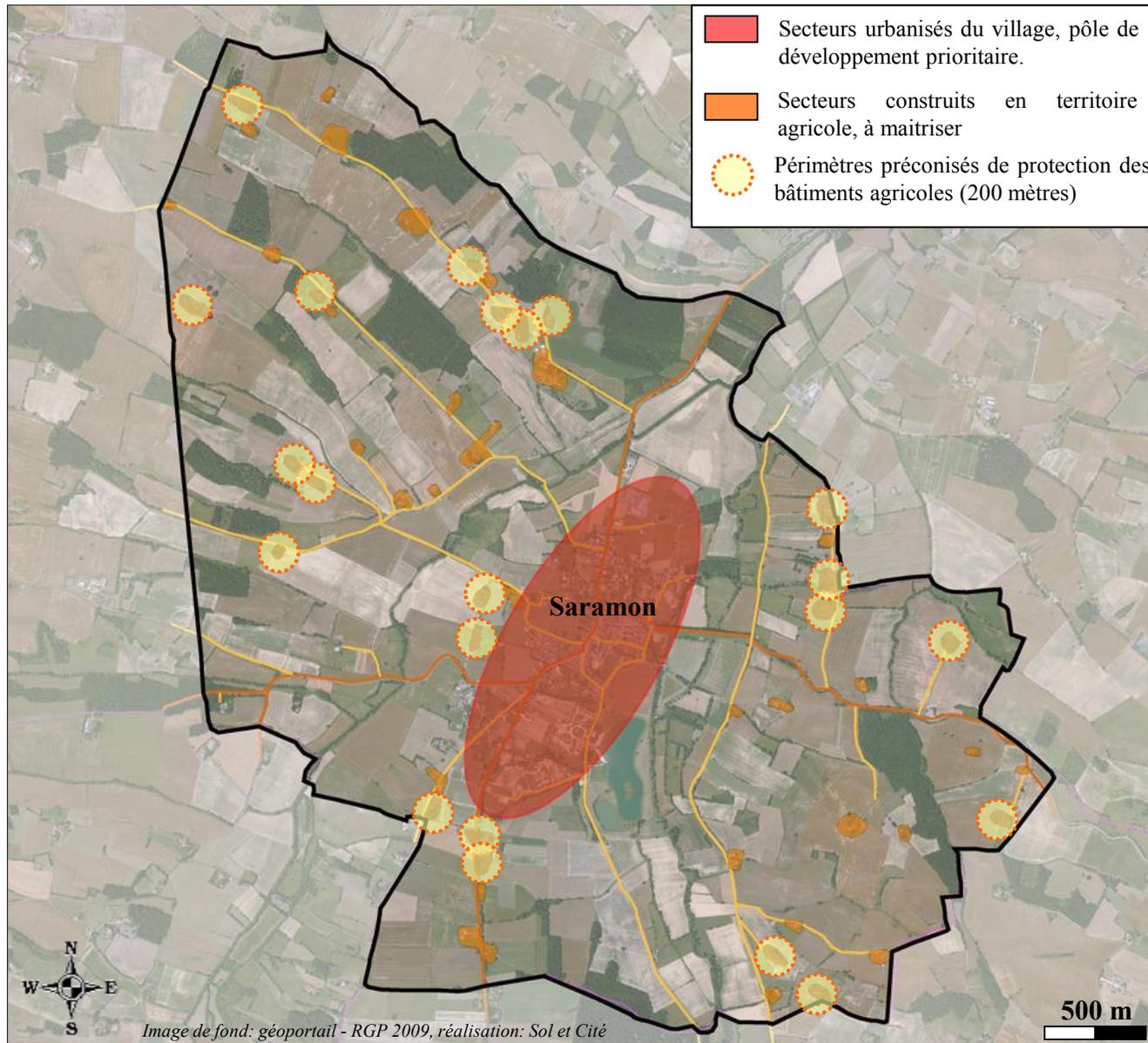
Avec la volonté de réduire la consommation de l'espace agricole (plus de 20 ha sur la dernière décennie) et pour répondre aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II), **la collectivité s'engage sur une réduction des surfaces à urbaniser (moins de 20 ha sur 15 ans) avec une articulation exclusive autour du village.**

➤ *Mettre en place des équipements publics structurants les futurs quartiers :*

Afin d'accueillir cette nouvelle population dans de bonnes conditions, plusieurs équipements seront renforcés ou mis en place au cœur des secteurs d'habitat :

- le développement des équipements publics,
- la réservation de terrains pour permettre l'aménagement d'espaces dans les futurs secteurs de développement afin de créer des centralités secondaires (espaces et équipements publics, parcs, aires de stationnement...),
- l'augmentation de la capacité de la station d'épuration,
- le renforcement des réseaux et le développement des communications numériques,
- ...

2.2 - Poursuivre le développement urbain exclusivement sur le village et stopper sa diffusion sur le territoire agricole



➤ *Conforter le village et améliorer son cadre de vie*

Afin d'améliorer le cadre de vie, de poursuivre le développement urbain d'une manière cohérente mais également par soucis de rationaliser les dépenses de la collectivité, le choix a été fait de continuer à renforcer le potentiel constructible directement sur le village, en lien direct avec lui et ses services et équipements.

Ainsi, c'est le village de Saramon qui accueillera l'essentiel du développement urbain prévu dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

➤ *Stopper le développement urbain qui s'est propagé dans l'espace agricole*

Le développement urbain sur le territoire agricole est facteur de nuisances pour l'activité agricole et est source de dysfonctionnements (coût pour la collectivité, augmentation des déplacements motorisés, perte d'attractivité...).

Les constructions non agricoles existantes en dehors du village pourront continuer à évoluer mais aucune nouvelle construction de ce type ne sera autorisée dans l'espace agricole.

2.3 - Favoriser une cohérence du développement urbain en continuité du village

Constituer progressivement une limite paysagère à l'interface entre le village et le territoire agricole

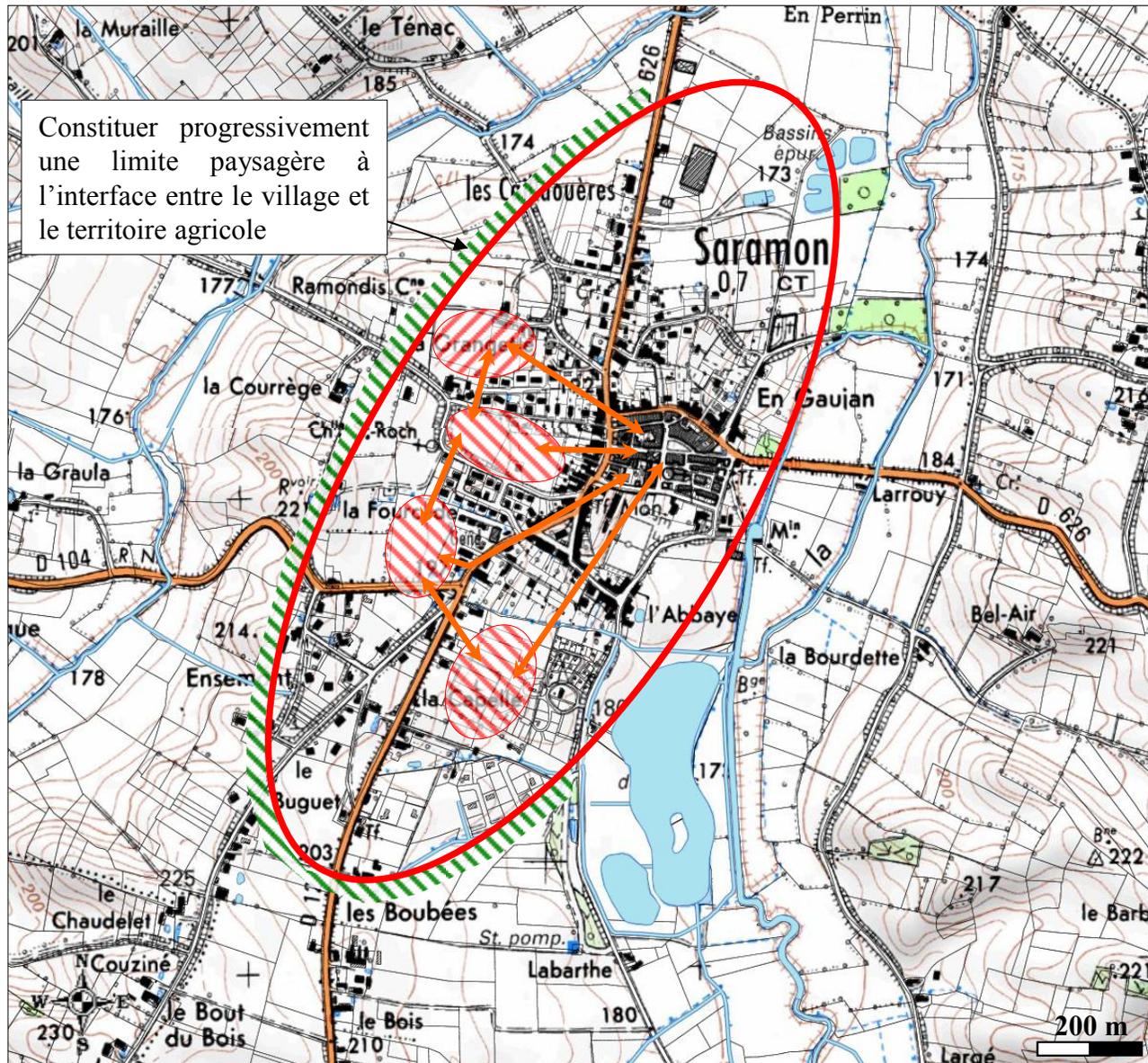


Image de fond: géoportail - IGN 2009

➤ Identifier les futurs secteurs propices au développement urbain

Le village dispose de disponibilités foncières qui sont autant de secteurs stratégiques situés au sein même du village qui permettent de bénéficier des réseaux et des équipements publics à proximité.

➤ Mettre en place de nouveaux secteurs urbains qui s'intègrent au village

Le choix de secteurs de développement situés au cœur du village permet de densifier et de conforter la vie du centre. Ces futures extensions devront s'intégrer au tissu urbain existant mais également le faire évoluer afin de permettre sa mutation progressive et d'amener à une meilleure densification.

➤ Prévoir un maillage adapté entre les nouveaux quartiers et le village

Afin d'obtenir un bourg facilement accessible et logiquement constitué, il convient de mettre en place des liens structurants. Ces axes de liaison seront aménagés de manière à inciter les déplacements non motorisés.

➤ Faire des futurs quartiers des espaces de vie

Des espaces publics, voir des équipements publics seront réalisés afin de créer des centralités secondaires sur ces secteurs afin de favoriser le lien social et de faire vivre le lieu.

2.4 - Améliorer le fonctionnement et le cadre de vie du village

➤ *Instaurer une synergie à travers les lieux stratégiques et attractifs du bourg*

La collectivité travaille sur la requalification de son village au moyen d'un plan de référence, et se donne comme objectif de recréer des centralités au travers des différents espaces publics qui le compose. Il s'agit d'identifier la place centrale comme cœur du village, de recomposer la traverse, de mettre en scène le patrimoine...

Ce travail de recomposition devrait induire une amélioration aux niveaux du lien social, des pratiques urbaines et à une réappropriation des lieux par les habitants.

➤ *Améliorer le maillage et la complémentarité des modes de déplacement*

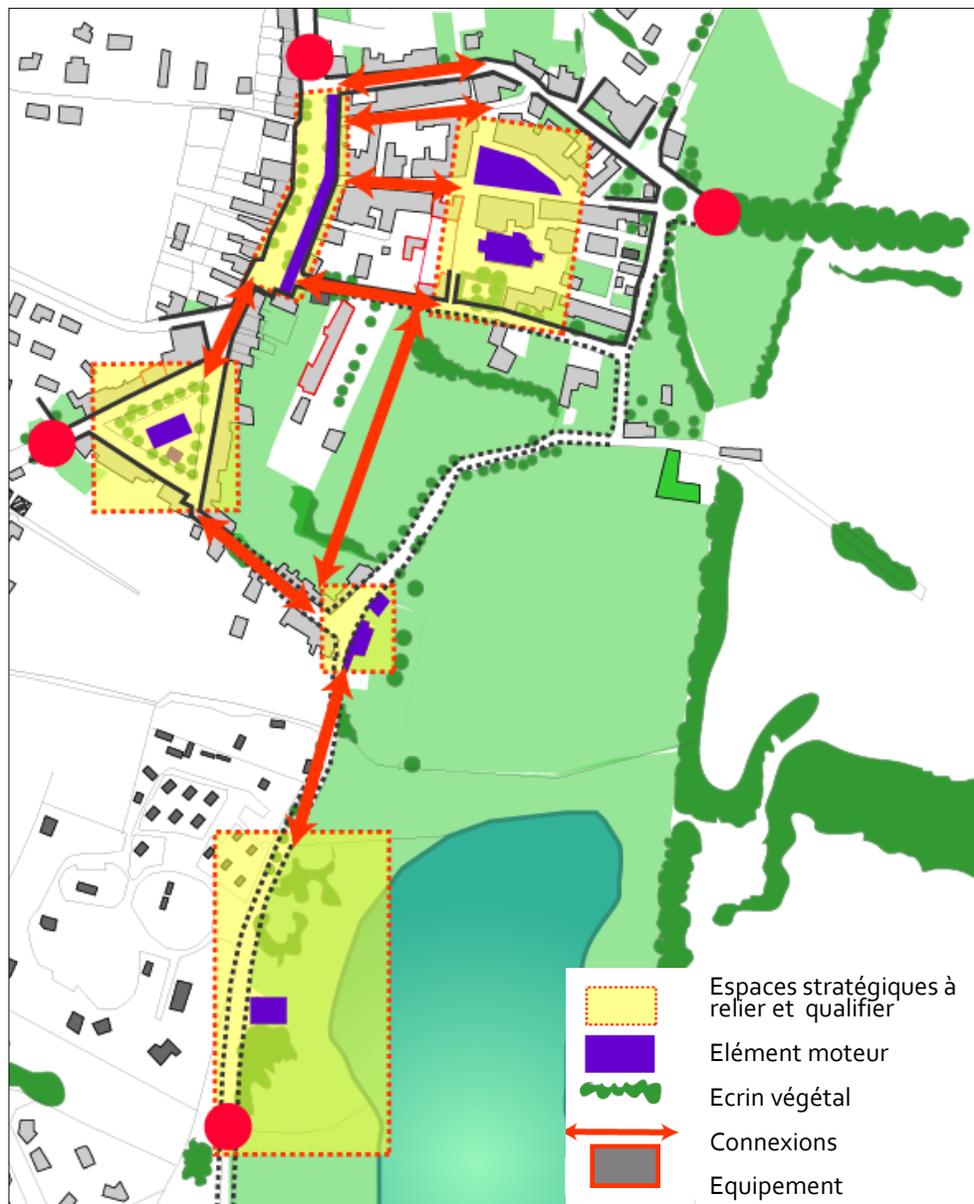
Le lien entre les différents lieux emblématiques du village va être renforcé, une hiérarchisation des voies sera établies afin d'instaurer un maillage de circulations douces sur l'ensemble de la zone urbaine.

➤ *S'appuyer sur le milieu naturel et le patrimoine pour préserver un paysage urbain qualitatif*

Les perspectives sur l'église et le lac sont des éléments identitaires de la commune et vont être sauvegardées, ainsi que le patrimoine végétal, architectural et paysager.

➤ *Identifier clairement les limites à l'urbanisation*

Les limites du village sont très fortement marqués à l'Est par un cadre naturel remarquable. La partie ouest présente une transition avec le territoire agricole moins précise. Les futures limites urbaines du village seront plantées afin de reconstituer un paysage plus qualitatif.



Plan de référence de Saramon - Atelier Sol et Cité - 2011

3 - RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE



3.1 - Maintenir un potentiel de développement économique adapté

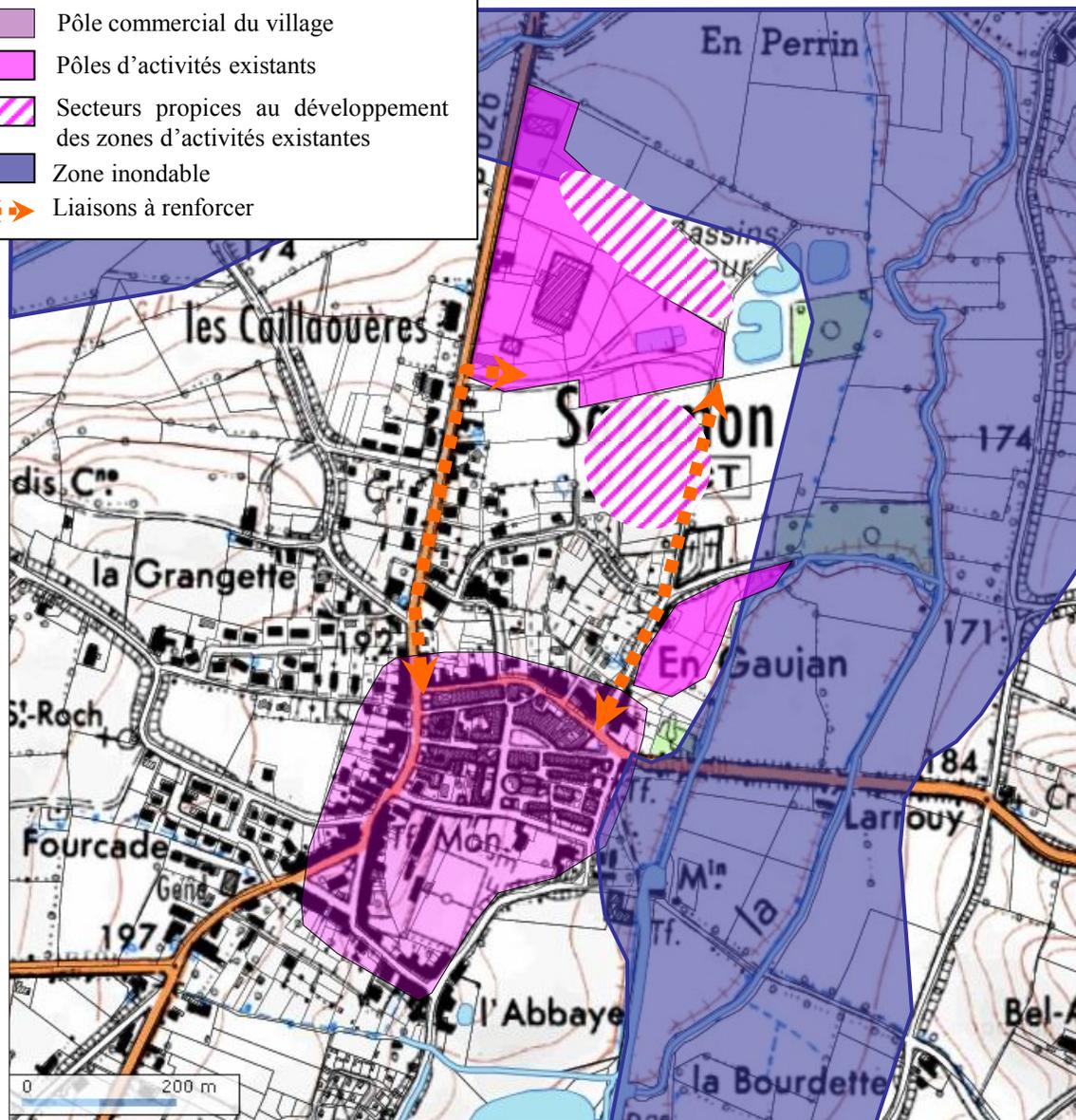
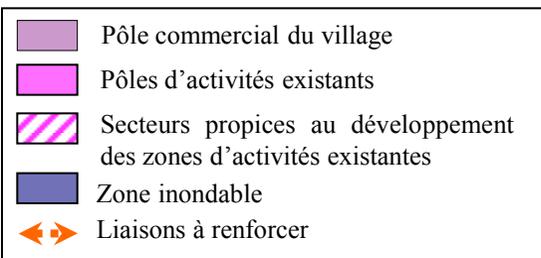


Image de fond: géoportail - RIGN 2009

➤ *S'appuyer sur l'activité économique du territoire et sur les choix de développement*

La collectivité possède deux pôles d'activités économiques, un pôle commercial constitué autour du village et de la traverse et une zone d'activités au nord du village qui comprend plusieurs entreprises, ainsi que des équipements publics (SDIS, station d'épuration...). Le développement de l'urbanisation sur le village a pour objectif de renforcer cette dynamique économique et de conforter le tissu de commerces de proximité.

➤ *Prévoir un développement des zones d'activités*

Un potentiel de développement existe sur la zone Nord, et pourra permettre d'accueillir d'autres activités.

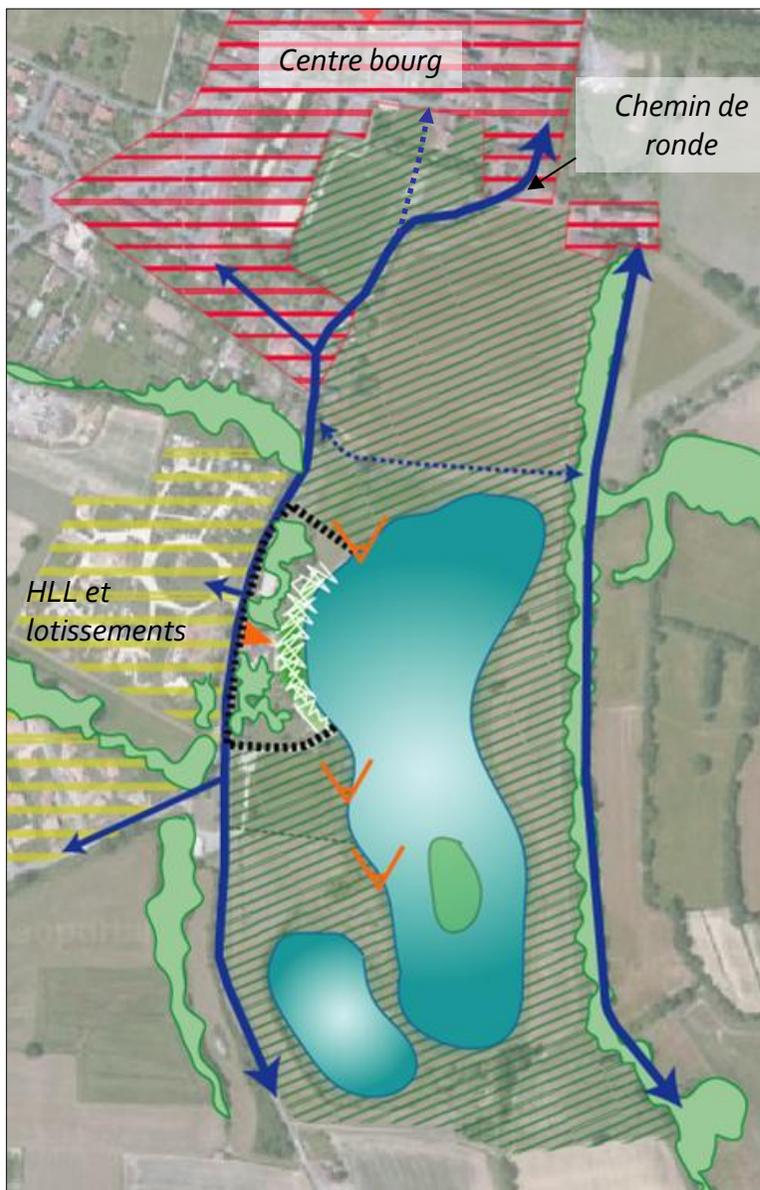
➤ *Rendre plus accessible les pôles d'activités*

Le boulevard va être poursuivi sur la RD 626 par la création d'un cheminement piéton permettant de lier le village à la zone d'activités. De la même manière, le chemin existant à l'Est qui relie également ces pôles et qui traverse le futur secteur d'activités pourra être aménagé en conséquence.

➤ *Soutenir le développement numérique*

Avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique qui a été adopté par le département du Gers, les équipements publics structurants seront reliés progressivement à la fibre optique.

3.2 - Conforter l'activité touristique en liant plus efficacement le lac et le village.



Plan de référence de Saramon - Atelier Sol et Cité - 2011

➤ Favoriser le développement de l'activité touristique :

Saramon dispose d'un potentiel touristique avec la présence d'un lac de loisirs, de plusieurs restaurants et services, de cheminements et d'une zone comprenant des habitations légères de loisirs. Ce secteur est un atout pour la commune.

➤ Renforcer les liaisons entre le pôle touristique du lac et le centre-bourg :

Il est important pour le fonctionnement du commerce et des services que les liaisons entre le pôle touristique et le village soient renforcées, et notamment en terme d'indications et de cheminements doux. Des réflexions sont en cours pour instituer de nouveaux accès, notamment en lien avec les équipements sportifs. Cela permettra de développer les initiatives touristiques et d'améliorer la vie du village.

➤ Maintenir une offre touristique diversifiée :

La commune dispose de plusieurs petits équipements touristiques et offre des possibilités de découvertes intéressantes (tour du lac, fêtes, boucles cyclables, randonnées...). La diversification du tissu économique est une bonne chose que la collectivité souhaite inciter à l'avenir. Ainsi des projets ayant attrait au tourisme et aux loisirs pourront être soutenus.

4 - CARTE DE SYNTHESE



PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE

-  Sauvegarder les ZNIEFF des coteaux de la Lauze et le cours de la Gimone
-  Préserver les espaces boisés d'importance et les ripisylves des ruisseaux
-  Zone inondable
-  Cours d'eau
-  Espaces à dominante agricole
-  Distance d'éloignement préconisée autour des bâtiments agricoles (200 m)

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

-  Secteur exclusif d'urbanisation autour du village et des équipements
-  Secteurs stratégiques d'urbanisation, à développer et intégrer au tissu urbain
-  Secteurs construits en territoire agricole, à maîtriser
-  Intégrer des limites paysagères à l'interface des zones agricoles

RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

-  Zones d'activités existantes disposant d'un potentiel de développement adapté à la taille de la commune
-  Améliorer la liaison entre le pôle d'activités et le village, pôle commercial
-  Conforter le tourisme en créant des continuités entre le lac et le village

